

## Constat de conversion en unité monétaire euro des contrats en cours

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Pendant la période transitoire, du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, la conversion en unité monétaire euro des contrats en cours d'exécution libellés en unité monétaire franc peut être effectuée par les parties.

La Ville de Besançon souhaite appliquer ces dispositions en conformité avec la réglementation communautaire, et notamment :

- \* le traité de l'union européenne,
- \* le règlement CE n° 1103/97 du Conseil de l'union européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro,
- \* le règlement CE n° 974/98 du Conseil de l'union européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro,
- \* la décision du Conseil de l'union européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver la conversion de l'unité monétaire franc en unité monétaire euro dans les actes contractuels cités dans la liste ci-après,

- autoriser M. le Maire à signer, pour chacun des actes contractuels en cause, le constat de conversion.

### Contrats et marchés en cours

Contractant	Objet - Nature	Date début	Date fin	Montant en francs	Montant en euros	Observations
<b>Contrats de concession</b>						
SEDD	ZAC Planoise	05/1978	2007			Bilans annuels Montants variables
SEDD	ZAC Châteaufarine	16/01/1989				Bilans annuels Montants variables
SEDD	ZAC La Fayette	22/09/1986	2006			Bilans annuels Montants variables
SEDD	ZAC Marché/Beaux-Arts	23/01/1995	2002			Bilans annuels Montants variables
SEDD	ZAC Pasteur	02/11/1998	2001			Bilans annuels Montants variables
SEDD	RHI Bacchus	22/05/1989	31/12/1999			Bilans annuels Montants variables
SEDD	ZAC Louise Michel	09/05/1988	fin 1999			Bilans annuels Montants variables
<b>Convention d'étude</b>						
SEDD	ZAC Val des Grands Bas	26/11/1998	+ 3 ans	110 000	17 963,71	
SEDD	ZAC Portes de Vesoul	26/11/1998	+ 3 ans	360 000	58 790,32	
SEDD	ZAC Hauts du Chazal	20/11/1998	+ 15 ans	695 000	113 497,98	

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 1999.*